COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/02/2022 A 19H00

Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués

31 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : ***Avressieux :*** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. ***Belmont-Tramonet :*** Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. ***Champagneux :*** M. CAGNIN Georges. ***Domessin :*** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. ***La Bridoire :*** Mmes FANTIN-BOLLON Martine, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. ***Pont de Beauvoisin :*** Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQC Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. ***Rochefort :*** M. ARGOUD Yves. ***Saint Béron :*** Mme VERRIER Muriel, MM. BILLON Pierre, LARDE Alain, PERROT Alain. ***Saint Genix les Villages :*** Mmes BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. CORMIER Philippe, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. ***Sainte Marie d'Alvey :*** M. PERSON Philippe. ***Verel-de-Montbel :*** M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : Mme SAUNIER Elise à M. CAGNIN Georges, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian.

02 Absents : Mme FANTIN-BOLLON Martine, M. CORMIER Philippe,

A)-DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

Délibération 01 : Convention de mise à disposition de terrain (Via Rhôna – St Genix les Villages)

Le projet de valorisation touristique *Via Rhôna* consiste en l'aménagement de plusieurs secteurs de la communauté de communes pour attirer les usagers de la vélo-route et les inciter à visiter les communes membres de Val Guiers.

La commune de St Genix les Villages est concernée à plusieurs titres par ces aménagements :

- Terrasse du Guiers : à l'issue du pont reliant St Genix les Villages à Aoste ;
- Esplanade du Guiers : en contrebas des Terrasses du Guiers ;
- Voie verte du Guiers : dans le prolongement de l'esplanade du Guiers en direction de la zone d'activités économiques du Contin.
- Aménagement du site des Fils (commune déléguée de St Maurice de Rotherens).

Afin d'engager les travaux et de permettre la récupération de la TVA par la communauté de communes, la signature d'une convention de mise à disposition des terrains concernés est obligatoire.

Outre la mise à disposition des terrains, la convention affirme le rôle de maître d'ouvrage de la CC Val Guiers, confirme la prise en charge de l'entretien quotidien par la commune et acte la gratuité de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien.

Le conseil municipal de St Genix les Villages a accepté la convention et a formulé les vœux suivants :

- Un tableau devra préciser les parcelles communales et privées concernées ;
- La terrasse du bâtiment communal utilisé par les services techniques communaux devra faire l'objet de précautions particulières ;
- Les projets sur la signalétique ne sont pas tout à fait à jour ;
- La commune devra être associée au choix du mobilier urbain à installer sur le bâtiment.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de St Genix les Villages ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération 02 : Choix de principe du terrain de la future caserne de Gendarmerie intercommunale de la polarité de Pont de Beauvoisin

Le Président a reçu les représentants de la Gendarmerie de la Savoie le 25 janvier dernier.
Les Gendarmes ont confirmé le souhait de leur état-major de conserver les positions des casernes actuelles : une à St Genix les Villages, l'autre à Pont de Beauvoisin.
Concernant Pont de Beauvoisin, les Gendarmes ont validé leur intérêt pour le terrain cadastré A1844 et A1846 et d'une superficie de 14 250 m² situé au lieu-dit « La Maladière ».
Par cette délibération, le Président propose aux conseillers communautaires d'acter le principe du déplacement de la caserne de Gendarmerie de Pont de Beauvoisin (Baronnie) sur ce terrain.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ D'ACTER le principe de la construction d'une caserne de Gendarmerie sur un terrain situé au lieu-dit « La Maladière » à Pont de Beauvoisin, sous réserve notamment :
- **De la constructibilité du terrain (révision du PLU en cours) ;**
- **Du coût de raccordement aux différents réseaux (électricité et eau potable notamment) ;**
- **De la consistance du terrain permettant la réalisation du projet sans surcoût excessif ;**

➢ DE MANDATER le Président pour faire le nécessaire, notamment pour engager des études de programmation, des études techniques et des études de maîtrise d'œuvre dans la limite des crédits inscrits au budget et dans les limites de ses délégations et déposer un permis de construire.
➢ DE SOUTENIR la constructibilité des parcelles n°A1846 et A1844 et de demander un équipement aussi dense possible pour limiter l'artificialisation des sols ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-Président en charge des ressources humaines

Délibération 03 : Modification du tableau des emplois (EJE, auxiliaire de puériculture)

Dans le cadre de la pérennisation de la fonction « Continuité de direction du Multi-Accueil les Petits Pas » (0.3 ETP), et compte tenu des nouvelles obligations règlementaire en termes de composition des équipes d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour les crèches de 13 à 24 places (0.5 ETP d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) dans l'encadrement des enfants), le conseil communautaire a, par délibération en date du 14 décembre 2021, créé un poste d'EJE pour 0.8 ETP.
Le 21 décembre 2021, un agent auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet (1 ETP) a sollicité son placement en disponibilité pour convenances personnelles ainsi que la liquidation de sa retraite. Ce poste est dès lors vacant depuis le 14 janvier 2022.
Il est proposé d'adapter le tableau des emplois à compter du 1er février comme suit :
- Création d'un emploi d'EJE à temps complet 35 heures/semaine. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26

janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'Etat d'EJE. Le traitement sera calculé par référence au *maximum* sur l'indice brut 570.

- Création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture à temps non complet 28 heures/semaine.
- Suppression d'un emploi vacant d'EJE à temps non complet 28 heures/semaine.
- Suppression d'un emploi vacant d'Auxiliaire de puériculture à temps non 35 heures/semaine.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois à compter du 1er février 2022 ;
➢ DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
➢ DE MANDATER le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2ème Vice-Président en charge du Développement économique

Délibération 04 : Prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises

En 2019, la Région Auvergne-Rhône Alpe a proposé à la communauté de communes de signer une convention lui permettant d'intervenir en complément de la Région sur certaines aides économiques aux entreprises du territoire.

La CC Val Guiers s'est notamment portée partenaire de la Région pour :

- Aide au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat avec point de vente ;
- Fond Région Unie.

La Région propose de renouveler la convention cadre d'intervention économique. Cette convention permet d'acter le partenariat que l'intercommunalité est prête à mettre en œuvre en soutien de son tissu économique.

Une autre convention, donc une autre délibération, seront nécessaires pour l'attribution d'aides nouvelles.

VU l'avis favorable de la commission Développement économique du 14 février 2022 ;
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ D'AUTORISER le Président à signer la convention à venir avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération 05 : Motivation du prix de vente des lots aux entreprises D2F BAT, Charles Edouard LEGRAND et SARL MOREL François – Zone d'activités économiques des Tuilières (Champagneux)

Vu la situation de la zone d'activités économiques d'intérêt communautaire des Tuilières à Champagneux,
Vu la délibération du 9 décembre 2014, fixant le prix de vente des terrains sur cette zone à 15 € HT/m²,
Vu les délibérations, du 24 novembre 2020, du 23 février 2021, du 22 juin 2021 approuvant la vente de terrains aux entreprises D2F Bat, Charles Edouard Legrand et SARL MOREL, pour un prix de 15,00 €

HT/m²,
Vu les estimations à 20 €HT/m² de la valeur vénale des parcelles objet de ces ventes établies par la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 6 janvier 2021, 9 avril 2021 et 13 juillet 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ **D'APPROUVER** le prix de vente à 15€ HT/m² des lots de la ZAE des Tuilières à Champagneux, et le motive au vu de la situation géographique de la ZAE des Tuilières, de son éloignement par rapport au réseau autoroutier, et par le besoin de faciliter l'implantation d'activités économiques sur cette partie du territoire afin de le dynamiser.
➢ **DE MANDATER** le Président pour la signature des compromis de vente et actes de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à ces transactions foncières.

Débat : Mme Nadège MESTRALLET est étonnée que la communauté de communes cède ces terrains en dessous du prix estimés par les services des « Domaines ». Il ne faut pas attendre d'avoir vendu tous les terrains pour augmenter les prix.
M. Nicolas VERGUET répond que ces ventes sont sous compromis et qu'il n'est plus possible de modifier les prix. L'avis du service des « Domaines » doit engager une discussion sur les prix de ventes du foncier économique disponible sur l'ensemble du territoire.
M. Jean-Claude PARAVY confirme qu'il est nécessaire d'ouvrir une discussion sur la révision des prix.
Mme Nadège MESTRALLET demande quel est le prix de cession des terrains de la friche TIES à Champagneux ?
M. Georges CAGNIN indique que le montage est différent du fait du portage foncier par l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie et la nécessité de réhabiliter la friche.

Vote : Pour : 33 Contre : 01 (Mme Nadège MESTRALLET) Abstention : 00

Délibération 06 : Vente à la SC PACCARD-PEYZIEUX (PACCARD Paysages) – Zone du Jasmin (St Genix les Villages)

Vu la situation de la zone d'activités économiques d'intérêt communautaire du JASMIN NORD (à St Genix les Villages),
Vu la délibération du 9 décembre 2014, fixant le prix de vente des terrains sur cette zone à 30 € HT/m²,
Vu l'estimation de ce lot établi par la Direction de Finances publiques en date du 03/01/2022 pour 30,00 € HT/m²,
Vu la demande de Madame Amandine PACCARD en date du 4 mai 2021 et des éléments de son dossier présenté le 17 janvier 2022,

M. le Président informe l'assemblée que l'entreprise SAS PACCARD PAYSAGE, représentée par Madame Amandine PACCARD, souhaite acquérir, avec faculté de substitution, le LOT A2 *(Parcelle N°2052)* désignée au permis d'aménager n° PA 073 236 18 N3001(autorisé le 7 mars 2018) pour une surface d'environ 3 736 m², pour y implanter ses locaux d'activité (entrepôts et bureaux).

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢**D'APPROUVER** la vente, avec faculté de substitution, à l'entreprise SAS PACCARD PAYSAGE, représentée par Madame Amandine PACCARD, du LOT A2 *(Parcelle N°C2052)* désignée au permis d'aménager n° PA 073 236 18 N3001 (autorisé le 7 mars 2018) pour une surface d'environ 3 736 m², pour y implanter ses locaux d'activité (entrepôts et bureaux). La vente se fera au prix de 30,00 € HT/m².
➢**DE MANDATER** le Président pour la signature des promesses et actes de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à ces transactions foncières.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3ème Vice-Président en charge des Finances

Délibérations 07 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe Transports de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe Transports de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Annexe Transports	CA 2021
Recettes de fonctionnement	1 001 143.55
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	1 001 143.55
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe Transports de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Transports présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 08 : BUDGET ANNEXE PRAVAZ :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe Pravaz de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe Pravaz de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Annexe Pravaz	CA 2021
Recettes de fonctionnement	47 437.83
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	47 437.83
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	126 322.66
Reprise excédent 2020	*106 404.35*
Dépenses d'investissement	10 496.39
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**115 826.27**
RAR 2021 - Recettes	*0.00*
RAR 2021 - Dépenses	*267.00*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**-267.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**115 826.27**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**115 559.27**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe Pravaz de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Pravaz présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 09 : BUDGET ANNEXE ADS :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ADS de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ADS de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget ADS	CA 2021
Recettes de fonctionnement	121 709.50
Reprise excédent 2020	*15 947.18*
Dépenses de fonctionnement	121 709.50
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	6 384.00
Reprise excédent 2020	*6 384.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**6 384.00**
RAR 2021 - Recettes	*0.00*
RAR 2021 - Dépenses	*0.00*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**6 384.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**6 384.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**6 384.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ADS de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ADS présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 10 : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse	**CA 2021**
Recettes de fonctionnement	2 352 815.09
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	2 352 815.09
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	901 236.11
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses d'investissement	1 031 289.90
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**-130 053.79**
RAR 2021 - Recettes	*620 738.63*
RAR 2021 - Dépenses	*548 339.54*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**72 399.09**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**-130 053.79**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**72 399.09**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 11 : BUDGET ANNEXE ZAE LA TUILIERE :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du budget annexe ZAE La Tuilière de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du budget annexe ZAE La Tuilière de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LA TUILIERE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	225 983.68
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	270 300.01
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**-44 316.33**
Recettes d'investissement	265 615.01
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	260 713.68
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**4 901.33**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-39 415.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-Président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget annexe ZAE La Tuilière de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAE La Tuilière présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 12 : BUDGET ANNEXE ZAE LA SAGE
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du budget annexe ZAE la Sage de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du budget annexe ZAE la Sage de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LA SAGE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	477 740.05
Reprise excédent 2020	*18 626.01*
Dépenses de fonctionnement	651 321.31
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**-173 581.26**
Recettes d'investissement	658 230.31
Reprise excédent 2020	
Dépenses d'investissement	543 020.05
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**115 210.26**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-58 371.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget annexe ZAE la Sage de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAE la Sage présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 13 : BUDGET ANNEXE ZAE LA RUBATIERE :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du budget annexe ZAE La Rubatière de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du budget annexe ZAE La Rubatière de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LA RUBATIERE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	430 512.58
Reprise excédent 2020	*40 900.00*
Dépenses de fonctionnement	389 613.06
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**40 899.52**
Recettes d'investissement	432 403.97
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	432 403.97
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**40 899.52**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget annexe ZAE La Rubatière de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAE La Rubatière présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 14 : BUDGET ANNEXE ZAE LA GIRONDIERE SUD :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE La Girondière Sud de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE La Girondière Sud de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LA GIRONDIERE SUD	CA 2021
Recettes de fonctionnement	189 661.56
Reprise excédent 2020	*4 183.00*
Dépenses de fonctionnement	189 661.56
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	123 639.50
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	123 639.50
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE La Girondière Sud de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE La Girondière Sud présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 15 : BUDGET ANNEXE ZAE PARC VAL GUIERS JASMIN :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Parc Val Guiers Jasmin de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Parc Val Guiers Jasmin de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE PARC VAL GUIERS JASMIN	CA 2021
Recettes de fonctionnement	2 702 320.61
Reprise excédent 2020	*119 434.01*
Dépenses de fonctionnement	2 216 365.34
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**485 955.27**
Recettes d'investissement	2 194 019.81
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	2 194 019.81
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**485 955.27**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE Parc Val Guiers Jasmin de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE Parc Val Guiers Jasmin présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 16 : BUDGET ANNEXE ZAE CONTIN FORET EST OUEST :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Contin Foret Est Ouest de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Contin Foret Est Ouest de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE CONTIN FORET EST OUEST	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	29 393.25
Reprise déficit 2020	*29 393.25*
Résultat de fonctionnement 2021	**-29 393.25**
Recettes d'investissement	21 602.87
Reprise excédent 2020	*21 602.87*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	
Résultat d'investissement 2021	**21 602.87**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-7 790.38**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE Contin Foret Est Ouest de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE Contin Foret Est Ouest présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 17 : BUDGET ANNEXE ZAE LE TRUISON :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Le Truison de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Le Truison de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LE TRUISON	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE Le Truison de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE Le Truison présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 18 : BUDGET ANNEXE ZAE LA GOURDINIERE :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE La Gourdinière de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE La Gourdinière de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE LA GOURDINIERE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE La Gourdinière de Madame la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE La Gourdinière présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 19 : BUDGET ANNEXE ZAE DU CENTRE :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE du Centre de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE du Centre de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE DU CENTRE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	15 847.86
Reprise excédent 2020	*15 847.86*
Dépenses d'investissement	15 847.86
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE du Centre de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE du Centre présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 20 : BUDGET ANNEXE ZAE DE CUMONT :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE de Cumont de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE de Cumont de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE DE CUMONT	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE de Cumont de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE de Cumont présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 21 : BUDGET ANNEXE ZAE CLOS BOVERY :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Clos Bovery de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe ZAE Clos Bovery de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

ZAE CLOS BOVERY	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe ZAE Clos Bovery de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAE Clos Bovery présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 22 : BUDGET PRINCIPAL :
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de communes.

INFORME l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de communes.

PRESENTE ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Principal	CA 2021
Recettes de fonctionnement	8 702 230.01
Reprise excédent 2020	1 207 840.27
Dépenses de fonctionnement	7 436 722.41
Reprise déficit 2020	0
Résultat de fonctionnement 2021	**1 265 507.60**
Recettes d'investissement	1 924 378.26
Reprise excédent 2020	0.00
Dépenses d'investissement	1 861 039.47
Reprise déficit 2020	584 499.19
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**63 338.79**
RAR 2021 - Recettes	*96 161.03*
RAR 2021 - Dépenses	*66 694.60*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**92 805.22**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**1 328 846.39**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**1 358 312.82**

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président, demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Principal de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif y afférent pour le même exercice ;

➢ **DE VOTER** le Compte Administratif 2021 du Budget Principal présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 23 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

Budget Annexe Transports	CA 2021
Recettes de fonctionnement	1 001 143.55
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	1 001 143.55
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	0.00
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître **un solde nul** dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Il n'y a pas de résultats à affecter au budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **DE DECIDER** de n'affecter aucun résultat au budget primitif 2022.
➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 24 : BUDGET ANNEXE PRAVAZ – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

Budget Annexe Pravaz	CA 2021
Recettes de fonctionnement	47 437.83
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	47 437.83
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	126 322.66
Reprise excédent 2020	*106 404.35*
Dépenses d'investissement	10 496.39
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**115 826.27**
RAR 2021 - Recettes	*0.00*
RAR 2021 - Dépenses	*267.00*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**-267.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**115 826.27**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**115 559.27**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **solde nul** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 115 826.27 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 115 826.27 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 25 : BUDGET ANNEXE ADS – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

Budget ADS	CA 2021
Recettes de fonctionnement	121 709.50
Reprise excédent 2020	*15 947.18*
Dépenses de fonctionnement	121 709.50
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	6 384.00
Reprise excédent 2020	*6 384.00*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**6 384.00**
RAR 2021 - Recettes	*0.00*
RAR 2021 - Dépenses	*0.00*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**6 384.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**6 384.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**6 384.00**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un solde nul dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 6 384.00 € au compte 001 – Recette d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 6 384.00 € au compte 001 – Recette d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 26 : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE– AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

Budget Annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse	CA 2021
Recettes de fonctionnement	2 352 815.09
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses de fonctionnement	2 352 815.09
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	901 236.11
Reprise excédent 2020	*0*
Dépenses d'investissement	1 031 289.90
Reprise déficit 2020	*0*
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**-130 053.79**
RAR 2021 - Recettes	*620 738.63*
RAR 2021 - Dépenses	*548 339.54*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**72 399.09**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**-130 053.79**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**72 399.09**

Après avoir examiné le compte administratif,
Constatant qu'il fait apparaître **un solde nul** en section de fonctionnement et **un solde déficitaire** en section d'investissement (hors RAR),

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 130 053.79 € au compte 001 – Dépense d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 130 053.79 € au compte 001 – Dépense d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 27 : BUDGET ANNEXE ZAE LA TUILIERE :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE LA TUILIERE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	225 983.68
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	270 300.01
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**-44 316.33**
Recettes d'investissement	265 615.01
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	260 713.68
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**4 901.33**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-39 415.00**

Après avoir examiné le compte administratif,
Constatant qu'il fait apparaître **un solde déficitaire** en section de fonctionnement et **un solde excédentaire** en section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 44 316.33 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 4 901.33 € au compte 001 – Recette d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif du budget annexe ZAE La Tuilière,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 44 316.33 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 4 901.33 € au compte 001 – Recette d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 28 : BUDGET ANNEXE ZAE LA SAGE :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE LA SAGE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	477 740.05
Reprise excédent 2020	*18 626.01*
Dépenses de fonctionnement	651 321.31
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**-173 581.26**
Recettes d'investissement	658 230.31
Reprise excédent 2020	
Dépenses d'investissement	543 020.05
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**115 210.26**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-58 371.00**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un déficit dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 173 581.26 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 115 210.26 € au compte 001 – Recette d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE la Sage,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :
- 173 581.26 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 115 210.26 € au compte 001 – Recette d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 29 : BUDGET ANNEXE ZAE LA RUBATIERE :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE LA RUBATIERE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	430 512.58
Reprise excédent 2020	*40 900.00*
Dépenses de fonctionnement	389 613.06
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**40 899.52**
Recettes d'investissement	432 403.97
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	432 403.97
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**40 899.52**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un solde nul dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 40 899.52 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs du Budget Annexe ZAE la Rubatière,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2020 du budget primitif 2021 comme suit :
- 40 899.52 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 30 : BUDGET ANNEXE ZAE LA GIRONDIERE SUD :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE LA GIRONDIERE SUD	CA 2021
Recettes de fonctionnement	189 661.56
Reprise excédent 2020	*4 183.00*
Dépenses de fonctionnement	189 661.56
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	123 639.50
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	123 639.50
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître **un solde nul** dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Il n'y a pas de résultats à affecter au budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE La Girondière SUD,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ **DE DECIDER** de n'affecter aucun résultat au budget primitif 2022.
➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 31 : BUDGET ANNEXE ZAE PARC VAL GUIERS ET JASMIN :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE PARC VAL GUIERS JASMIN	CA 2021
Recettes de fonctionnement	2 702 320.61
Reprise excédent 2020	*119 434.01*
Dépenses de fonctionnement	2 216 365.34
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**485 955.27**
Recettes d'investissement	2 194 019.81
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses d'investissement	2 194 019.81
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**485 955.27**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un solde nul de la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 485 955.27 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe ZAE Parc Val Guiers,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 485 955.27 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 32 : BUDGET ANNEXE ZAE CONTIN FORET EST OUEST :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE CONTIN FORET EST OUEST	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	29 393.25
Reprise déficit 2020	*29 393.25*
Résultat de fonctionnement 2021	**-29 393.25**
Recettes d'investissement	21 602.87
Reprise excédent 2020	*21 602.87*
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit 2020	
Résultat d'investissement 2021	**21 602.87**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**-7 790.38**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un déficit dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 29 393.25 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 21 602.87 € au compte 001 – Recette d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE Contin Foret Est Ouest,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :
- 29 393.25 € au compte 002 – Dépense de fonctionnement,
- 21 602.87 € au compte 001 – Recette d'investissement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 33 : BUDGET ANNEXE ZAE DU CENTRE :
- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

ZAE DU CENTRE	CA 2021
Recettes de fonctionnement	0.00
Reprise excédent 2020	*0.00*
Dépenses de fonctionnement	0.00
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat de fonctionnement 2021	**0.00**
Recettes d'investissement	15 847.86
Reprise excédent 2020	*15 847.86*
Dépenses d'investissement	15 847.86
Reprise déficit 2020	*0.00*
Résultat d'investissement 2021	**0.00**
RESULTAT DE CLOTURE 2021	**0.00**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître **un solde nul** dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Il n'y a pas de résultats à affecter au budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE du Centre,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ **DE DECIDER** de n'affecter aucun résultat au budget primitif 2022.
➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 34 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 ci-dessous,

Budget Principal	CA 2021
Recettes de fonctionnement	8 702 230.01
Reprise excédent 2020	1 207 840.27
Dépenses de fonctionnement	7 436 722.41
Reprise déficit 2020	0
Résultat de fonctionnement 2021	**1 265 507.60**
Recettes d'investissement	1 924 378.26
Reprise excédent 2020	0.00
Dépenses d'investissement	1 861 039.47
Reprise déficit 2020	584 499.19
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	**63 338.79**
RAR 2021 - Recettes	*96 161.03*
RAR 2021 - Dépenses	*66 694.60*
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	**92 805.22**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	**1 328 846.39**
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	**1 358 312.82**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **excédent** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2022 :

- 63 338.79 € au compte 001 – Recette d'investissement,
- 1 265 507.60 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢ **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget primitif 2022 comme suit :

- 63 338.79 € au compte 001 – Recette d'investissement,
- 1 265 507.60 € au compte 002 – Recette de fonctionnement.

➢ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Débats : M. Daniel PEYSSONNERIE remercie le Vice-président VITTOZ pour la présentation et d'avoir proposé une vision prudente vue les perspectives d'avenir (impact COVID 19 sur la fiscalité des entreprises, élections présidentielles...). Il demande pourquoi la prospective place les travaux de la nouvelle Gendarmerie en 2024 alors que le conseil vient de demander à la commune de Pont de Beauvoisin de lui céder le terrain ? Pourquoi si tardivement ? Il rappelle que l'attente est extrêmement importante des services de gendarmerie. Est-il certain qu'elle soit construite ?
M. Philippe VITTOZ répond que la Gendarmerie sera construite mais que des conditions doivent se

réaliser d'ici là (révision du PLU de Pont de Beauvoisin, plan de financement...). Le projet pourra être avancé si possible.
M. le Président rappelle qu'il y a quelques mois, la gendarmerie souhaitait regrouper les casernes de St Genix les Villages et de Pont de Beauvoisin en une seule. Depuis, les directives de l'état-major sont revenues au maintien des implantations actuelles.
M. Georges CAGNIN rappelle que la volonté communautaire d'être aux manettes est un principe acté. Même si on ignore le timing et les modalités précises de réalisation. Il n'est pas normal qu'un service concernant l'ensemble du territoire reste à la charge de 2 communes uniquement.
Des décisions devront être prises par le conseil communautaire aux différentes étapes.
M. Olivier WALLE demande ce qui pose problème aux Gendarmes dans les bâtiments actuels ?
M. Daniel PEYSSONNERIE précise que les gendarmes ont besoin d'un espace qui corresponde aux attentes du métier et de leurs familles. Il y a un problème d'attractivité des brigades sur l'Avant-Pays Savoyard.
Mme Nadège MESTRALLET estime que la question de fond doit être le service de Gendarmerie, pas uniquement l'hébergement des familles. Quelle sera l'amélioration des services et des effectifs avec de nouvelles casernes ? Y aura-t-il plus d'effectifs ? Les élus ne sont-ils présents que pour construire des hébergements ?
M. le Président énonce plusieurs problèmes liés à la localisation des hébergements actuels (bruits des grandes surfaces la nuit, inadaptation des locaux de gendarmerie).
M. Olivier WALLE demande s'il est possible d'imposer la présence de plus de gendarmes ?
M. le Président répond qu'une communauté de communes n'est pas en mesure d'imposer l'augmentation du nombre de gendarmes. Il s'agit d'une prérogative régalienne de l'Etat.

Mme Nadège MESTRALLET déplore que la phase 2 des travaux du Clic & Ressources n'ait pas fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR lors du conseil communautaire de janvier 2022. L'année dernière le garage en sous-sol du bâtiment a été acheté dans la précipitation car la dalle est en très mauvais état et qu'il était nécessaire d'effectuer des travaux.
Est-ce qu'il n'est plus nécessaire de la rénover ? Elle semble plus sollicitée qu'avant vu les usagers qui patientent devant l'agence postale intercommunale.
M. le Président rappelle qu'il était opportun d'acheter les garages plutôt que d'opérer une division en volume du bâtiment et de devoir discuter avec un propriétaire privé pour réhabiliter la dalle. Les plafonds du garage ont fait l'objet de travaux anti-incendie. Les travaux de la dalle seront réalisés dans les années qui viennent. Le non achat du garage aurait rendu les choses bien plus compliquées.
M. Jean-Claude PARAVY rappelle que la 2e tranche des travaux équivaut à la dalle plus l'étage. Il a proposé d'inscrire les travaux en 2022. Une étude montre que le milieu de la dalle doit être évité, il n'y a pas de risque pour l'usage du cheminement actuel.

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5ème Vice-Présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance jeunesse

Délibérations 35 : Création et implantation de nouvelles places de crèches

En juillet 2021, la CC Val Guiers a adhéré au CAUE de la Savoie pour bénéficier d'un accompagnement pour mener les réflexions devant définir le nombre de places de crèche à créer et l'emplacement futur de ces places.
Courant octobre et novembre, un groupe de travail composé d'une trentaine de personnes (Maires, élus communautaires, conseillers municipaux, usagers des crèches, professionnelles de la CCVG, partenaires (PMI)) s'est réuni à trois reprises.
Ses travaux ont abouti à une proposition de créer 11 places sur la polarité de Pont de Beauvoisin et de conserver la répartition actuelle des places sur 2 sites.

Cette proposition a été transmise au Bureau communautaire.

Lors de sa réunion du 11 janvier 2022, le Bureau a validé le principe d'augmentation de 11 places de la crèche Graine d'Eveil (19 places existantes) et la construction d'une structure unique de 30 places. Plusieurs terrains de différentes communes étant proposés, le Bureau a proposé de réunir en séance spéciale le groupe de travail.

Celui-ci s'est à nouveau réuni le 03 février pour donner un avis sur les terrains proposés par les communes de Pont de Beauvoisin, Domessin et La Bridoire.
Le groupe de travail a réaffirmé que l'idéal serait de conserver le nombre de structures existantes, soit 2 crèches, à proximité de leurs emplacements actuels à Pont de Beauvoisin et à Domessin.
Dans l'hypothèse d'un site unique le groupe estime que le site le plus propice à l'installation d'une crèche de 30 places est un terrain au lieu-dit « La Maladière » à Pont de Beauvoisin (au bord de la déviation) ;

Lors de sa séance du 15 février 2022, le Bureau a, à nouveau, débattu de l'emplacement de la future structure.
2 scénarii lui ont été soumis :

- La construction de 2 crèches : une micro crèche de 12 places dans le centre de Pont de Beauvoisin et une crèche de 18 places au chef-lieu de Domessin.
  Ce scénario garantit la proximité avec la population et les commerces et services de proximité. Il est pleinement cohérent avec la politique communautaire de dynamisation des centres bourgs.
  Ce scénario coûte 20 000,00€ supplémentaires par an en fonctionnement par rapport au second scénario.
- La construction d'une crèche de 30 places au lieu-dit « La Maladière » à Pont de Beauvoisin :
  Ce terrain est facilement accessible en véhicule par un plus grand nombre de communes. La concentration des places en un site permet de mutualiser des effectifs et de réduire les coûts de fonctionnement.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ D'ACTER le principe de la création de 11 places de crèche sur la polarité de Pont de Beauvoisin / Domessin ;
Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Vu les débats sur la répartition des places de crèche, M. le Président propose un vote à bulletin secret pour acter un choix entre les 2 scénarii :

- **Création de deux crèches de 12 et 18 places ;**
- **Création d'une crèche de 30 places ;**

Vote : Pour 2 sites : 17 Pour 1 site : 17 Abstention : 00

Vu le résultat du vote à bulletin secret, le conseil communautaire :
➢ MANDATE le Président pour engager des études de programmation visant à définir deux scénarii d'investissement : maintien de deux structures ou création d'une nouvelle crèche de 30 places.
➢ DEMANDE au Président la transmission du détail des coûts de fonctionnement prévisionnel des structures ;

Délibérations 36 : Demande de cession d'un terrain communal à l'euro symbolique pour la construction de nouvelles places de crèche

Vu la décision du dossier précédent, la délibération est retirée de l'ordre du jour.

Délibérations 37 : Demande de cession à l'euro symbolique du local Les Salamandres à Pont de Beauvoisin

Le Conseil communautaire du 25 janvier 2022 a autorisé le Président à solliciter une demande de subvention pour la rénovation et l'extension du local Ado de Pont de Beauvoisin (Les Salamandres) situé rue des Tissandiers.
Il est demandé à la commune de Pont de Beauvoisin de céder à l'euro symbolique à la communauté de communes l'assiette foncière nécessaire à l'aménagement et les bâtiments existants.
La charge des frais d'actes et de géomètre sera supportée par la communauté de communes.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢ **DE DEMANDER à la commune de Pont de Beauvoisin de céder son terrain et le bâtiment à l'euro symbolique ;**
➢ **DE CHARGER le Président de réaliser toutes les études de diagnostic nécessaires pour vérifier la faisabilité de l'opération d'extension-réhabilitation, d'engager une procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre et de signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite des crédits inscrits au budget primitif et dans la limite de ses délégations ;**

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

Délibérations 38 : Avenant à la convention Caf des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Au titre du bloc de compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de « Petite enfance et enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment des compétences en lien avec l'accueil des jeunes enfants ;
Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la communauté de communes contractualise avec la Caf de Savoie et bénéficie d'une prestation de service unique (PSU) calculée à partir d'un barème fixé par la Cnaf, dépendant principalement du nombre de places, des ressources des familles, et de la durée des accueils (heures réalisées et facturées).
Les modalités précises de calcul et de versement sont définies par des conventions d'objectifs et de financement, conclues pour chacune des structures (Graines d'Eveil, Les Petits Pas et Grésin'ours).
Cette PSU est versée en 2 fois : 70% versé l'année en cours sur la base d'un prévisionnel et le solde versé l'année N+1 en fonction du réalisé déclaré en début d'année N+1.

L'article 3 de la convention est ainsi rédigé :
« *La Caf versera un acompte de 70% du montant du droit prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles.* »
Ces 2 dernières années, la crise sanitaire a fortement impacté cette prestation puisque le nombre d'heures d'accueil a chuté du fait de fermetures lors de confinements et de nombreuses absences pour maladie ou isolement.
Ainsi, afin d'éviter à la Collectivité le remboursement d'un trop perçu en cas de versement trop important, les modalités de versement sont revues afin de coller davantage à la réalité et tenir compte d'une actualisation en septembre de chaque année.
La Caf propose donc un avenant à ces conventions afin de modifier l'article 3 qui sera ainsi rédigé :
« La CAF versera 1 ou plusieurs acomptes dans la limite de 70% du montant du droit prévisionnel, à la transmission des données par le partenaire (données prévisionnelles puis actualisées). »

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➢**D'APPROUVE** les avenants aux conventions d'objectifs et de financements EAJE avec la Caf de Savoie avec application au 1er janvier 2022 ;
➢**DE MANDATER** le Président pour signer ces avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des travaux

Délibérations 39 : Engagement de la maîtrise d'œuvre et des travaux Via Rhôna (Terrasse, esplanade et voie verte du Guiers)

Avec l'approbation par le Conseil municipal de St Genix les Villages de la convention de mise à disposition de terrain nécessaires aux aménagements des Terrasse, esplanade et voie verte du Guiers, il est possible de passer à la phase opérationnelle du projet.
Dans ce cadre, et dans la limite du plan de financement exposé dans le dossier n°1 de ce Bureau, le Président engagera les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux et sera autorisé par le Conseil communautaire à signer les marchés de travaux correspondants.

Les dépenses estimées (maîtrise d'œuvre inclue) s'élèvent à :

Terrasse du Guiers	166 770,00€ HT
Esplanade du Guiers	183 870,00€ HT
Voie verte du Guiers	239 200,00€ HT

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 février 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :
➢**D'APPROUVER** l'engagement de l'opération ;
➢**DE MANDATER** le Président pour engager la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre, de signer le marché dans la limite des crédits engagés au budget primitif et de ses délégations, et de déposer les dossiers d'autorisation nécessaire au bon accomplissement de l'opération.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

Après avoir constaté l'absence de questions ou d'informations diverses, M. le Président lève la séance à 22 h 00.

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET